



À l'intention des directeurs généraux et des gestionnaires  
des établissements de réadaptation en déficience visuelle

16 juillet 2014

## Modifications apportées au Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés (RLRQ, c. A-29, r. 8.1)

### Déplacement d'un code de bien

#### ◆ TARIF DES AIDES VISUELLES ET DES SERVICES AFFÉRENTS ASSURÉS → PARTIE I : PRISMES DE FRESNEL SECTORIELS

Nous vous informons que le code 464 *Prismes de Fresnels sectoriels* a été déplacé sous le code 470 *Prismes de Fresnel, modèle de base* pour ainsi permettre la facturation des composants et des compléments pertinents, lorsque requise.

### Modification au taux horaire

#### ◆ TARIF DES AIDES VISUELLES ET DES SERVICES AFFÉRENTS ASSURÉS → PARTIE IV : TAUX HORAIRE

Le conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec a adopté, le 11 juin 2014, une **majoration de 0,9 %** du tarif de main-d'œuvre qui peut être facturé pour la réparation d'une aide assurée dans le cadre du programme des aides visuelles. Conséquemment, les réparations des aides visuelles assurées devront désormais être facturées au taux de **11,90 \$ par quart d'heure**.

Cette modification apportée à la partie IV du *Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés* sera en vigueur pour les services rendus à compter du **1<sup>er</sup> août 2014**.

Le [Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés](#) est disponible sur le site Web de la Régie au [www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca), en cliquant sur la section *La Régie*, puis sur *Publications légales*.

#### Courriel

[services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca)

#### Téléphone

Québec	418 643-8210
Montréal	514 873-3480
Ailleurs	1 800 463-4776

#### Télexcopieur

Québec	418 646-9251
Montréal	514 873-5951

NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE  
DU LUNDI AU VENDREDI,  
DE 8 H 30 À 16 H 30  
(MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)